



Se mettre à son compte

- Commerçant
- Artisan
- Profession libérale
- Agent commercial



Service Juridique

53 rue Stanislas - CS 24226
54042 NANCY Cedex
téléphone : 03 83 85 54 54
télécopie : 03 83 85 54 50
www.nancy.cci.fr

AVERTISSEMENT

Ce guide, rédigé par le Service Juridique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, est de nature purement indicative.

Il est destiné à l'information des créateurs d'entreprises souhaitant exercer une activité commerciale.

Dans un souci de clarté, ce tableau est délibérément succinct.

Il ne traite pas de toutes les professions indépendantes : ne sont pas concernées ici les professions agricoles ni la batellerie artisanale. Seules sont visées les activités commerciales, artisanales et libérales.

Les formes juridiques d'entreprise, les conditions d'inscription, les aides à la création, la protection sociale, la fiscalité de l'entreprise, le Centre de formalités sont différents selon l'activité envisagée.

Ce guide a pour objectif de permettre de différencier les activités indépendantes selon les textes légaux et réglementaires afin de contacter les organismes compétents pour la création de l'entreprise.

*Pour en savoir plus,
n'hésitez pas à contacter les organismes cités dans ce document.*

© CCI de Meurthe-et-Moselle – Service juridique IK / MP

1^{ère} édition : janvier 1998 - mise à jour : février 2006

Reproduction interdite

Définition

| | ACTIVITE COMMERCIALE | ACTIVITE ARTISANALE | ACTIVITE LIBERALE | |
|-------------------------------|---|--|---|---|
| | | | PROFESSION LIBERALE | AGENT COMMERCIAL |
| Principaux textes applicables | Code de commerce | Loi n°96-603 du 5 juillet 1996 Décret n°98-246 du 2 avril 1998 modifié Décret n°98-247 du 2 avril 1998 modifié | Pas de texte spécifique sauf pour les activités libérales réglementées. | art. L 134-1 à L 134-17 Code de commerce (Loi n°91-593 du 25 juin 1991 Décret n°58-1345 du 23 décembre 1958 modifié.) |
| Définition | <p>➤ Le commerçant est une personne qui exerce des actes de commerce et en fait sa profession habituelle.</p> <p>(article L 121-1 Code de commerce)</p> <p>➤ Les actes de commerce sont notamment, achat pour la revente, location de biens meubles, hôtel, restaurant opérations d'intermédiaire, agence d'affaires, courtage, transport.</p> <p>(Articles L 110-1 et L 110-2 Code de commerce)</p> | <p>L'artisan est une personne qui exerce à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante, généralement manuelle,</p> <ul style="list-style-type: none"> - de production, - de transformation, - de réparation, - de prestation de services, <p>à l'exclusion de l'agriculture et de la pêche et n'employant pas plus de dix salariés.</p> <p>NB : si l'entreprise emploie plus de dix salariés, l'activité devient industrielle et nécessite une immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Il en est de même si les moyens matériels mis en œuvre sont importants (utilisation de machines).</p> | <p>Profession pour laquelle l'activité intellectuelle joue le principal rôle</p> <p>et qui consiste en la pratique d'une science ou d'un art.</p> | <p>L'agent commercial est un mandataire qui, à titre de profession indépendante non salariée</p> <p>est chargé de façon permanente de négociier et éventuellement de conclure des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestation de services</p> <p>au nom et pour le compte d'une entreprise appelée - mandant -</p> <p>NB : L'agent commercial n'est pas un VRP. Le VRP est un salarié.</p> |

Quelques exemples

ATTENTION : Cette liste est indicative, non limitative et donnée
sous réserve de conditions particulières d'exercice.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DES ORGANISMES CITES EN FIN DE DOCUMENT !

| ACTIVITE COMMERCIALE | ACTIVITE ARTISANALE | ACTIVITE LIBERALE |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Achat/revente de marchandises en l'état<input type="checkbox"/> Commerce électronique<input type="checkbox"/> Import-export<input type="checkbox"/> Terminal de cuisson<input type="checkbox"/> Dépôt de pain<input type="checkbox"/> Café-hôtel-restaurant<input type="checkbox"/> Sandwicherie<input type="checkbox"/> Brocante<input type="checkbox"/> Dépôt-vente<input type="checkbox"/> Achat-revente de plantes<input type="checkbox"/> Vidéo-club<input type="checkbox"/> Marchand de biens immobiliers<input type="checkbox"/> Agence immobilière<input type="checkbox"/> Agence matrimoniale<input type="checkbox"/> Achat-revente de véhicules si pas d'entretien, pas de réparations<input type="checkbox"/> Location de véhicules<input type="checkbox"/> Laverie automatique<input type="checkbox"/> Agence de voyages<input type="checkbox"/> Entreprise de sécurité, surveillance<input type="checkbox"/> Entreprise de spectacle<input type="checkbox"/> Transport (sauf taxi, déménagement, ambulance)<input type="checkbox"/> Exploitant forestier<input type="checkbox"/> Courtier en assurances<input type="checkbox"/> Paysagiste : création et entretien d'espaces verts | <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Réparation, maintenance, pose de tous objets<input type="checkbox"/> Transformation de tous objets<input type="checkbox"/> Boulangerie, pâtisserie<input type="checkbox"/> Traiteur<input type="checkbox"/> Boucherie, poissonnerie<input type="checkbox"/> Rôtisserie<input type="checkbox"/> Fleuriste<input type="checkbox"/> Bijouterie si réparation ou fabrication et/ou vente<input type="checkbox"/> Entreprises de bâtiment : plombier, électricien, chauffagiste (réparation, pose et/ou vente)<input type="checkbox"/> Photographe<input type="checkbox"/> Garage automobiles si entretien, réparations<input type="checkbox"/> Casse-autos<input type="checkbox"/> Nettoyage, pressing<input type="checkbox"/> Toilettage d'animaux<input type="checkbox"/> Ramonage<input type="checkbox"/> Prothésiste dentaire<input type="checkbox"/> Coiffeur<input type="checkbox"/> Esthéticienne<input type="checkbox"/> Déménagement<input type="checkbox"/> Taxi<input type="checkbox"/> Ambulance<input type="checkbox"/> Secrétariat à domicile<input type="checkbox"/> Infographiste<input type="checkbox"/> Reprographie | <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Conseil (en gestion, en communication, etc....)<input type="checkbox"/> Conseil en informatique<input type="checkbox"/> Audit<input type="checkbox"/> Consultant<input type="checkbox"/> Bureau d'études<input type="checkbox"/> Interprète<input type="checkbox"/> Artiste libre<input type="checkbox"/> Paysagiste : création d'espaces verts (sans entretien, ni achat-revente de plantes)<input type="checkbox"/> Formateur, enseignement<input type="checkbox"/> Auto-école<input type="checkbox"/> Ecole de danse<input type="checkbox"/> Enseignement de sports<input type="checkbox"/> Psychologue<input type="checkbox"/> Graphologue<input type="checkbox"/> Astrologue <p>Activités libérales réglementées :</p> <p>exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Agent général d'assurances<input type="checkbox"/> Architecte<input type="checkbox"/> Avocat<input type="checkbox"/> Dentiste<input type="checkbox"/> Expert-comptable<input type="checkbox"/> Infirmière<input type="checkbox"/> Kinésithérapeute<input type="checkbox"/> Médecin |

Caractéristiques juridiques

| | ACTIVITE COMMERCIALE | ACTIVITE ARTISANALE | ACTIVITE LIBERALE | |
|-----------------------------------|---|---|--|--|
| | | | PROFESSION LIBERALE | AGENT COMMERCIAL |
| Formes juridiques | <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise individuelle ou - Sociétés commerciales (SNC, EURL, SARL, SA, SAS, etc...) | <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise individuelle ou - Sociétés commerciales | <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise individuelle ou - Sociétés commerciales ou - Sociétés d'exercice libéral (pour les activités libérales réglementées) ou - Sociétés civiles | <ul style="list-style-type: none"> - Entreprise individuelle ou - Sociétés commerciales ou - Sociétés civiles |
| Nature du bail des locaux | <ul style="list-style-type: none"> - Bail commercial <i>(articles L 145-1 et suivants Code de commerce)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Bail commercial <i>(articles L 145-1 et suivants Code de commerce,)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Bail professionnel <i>(article 57-A de la loi du 23 décembre 1986)</i> - Bail commercial pour les activités d'enseignement et les artistes auteurs d'œuvres graphiques et plastiques <i>(art. L 145-1 et suivants Code de commerce)</i> | <ul style="list-style-type: none"> - Bail professionnel <i>(article 57-A de la loi du 23 décembre 1986)</i> |
| Activités réglementées | <p>Certaines activités font l'objet d'une réglementation particulière et nécessitent une aptitude professionnelle, une garantie financière, une assurance en responsabilité civile professionnelle, une autorisation administrative, etc...</p> | | | |
| Stage de gestion préalable | <p>Stage de gestion facultatif mais recommandé <i>(« 5 jours pour Entreprendre » - stage organisé par la CCI)</i></p> <p><i>sauf activités réglementées</i></p> | <p>Stage de gestion obligatoire</p> <p><i>(stage organisé par la Chambre de Métiers)</i></p> | <p>Pas d'obligation de suivre un stage de gestion.</p> | |

Caractéristiques fiscales

| | ACTIVITE COMMERCIALE | ACTIVITE ARTISANALE | ACTIVITE LIBERALE | |
|--|---|---|--|---|
| | | | PROFESSION LIBERALE | AGENT COMMERCIAL |
| Impôt sur les bénéfices | <p>Selon la forme juridique de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur le revenu catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (IR - B.I.C.) <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - impôt sur les sociétés (IS) | <p>Selon la forme juridique de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur le revenu catégorie des bénéfices industriels et commerciaux (IR - B.I.C.) <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - impôt sur les sociétés (IS) | <p>Selon la forme juridique de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Impôt sur le revenu catégorie des bénéfices non commerciaux (IR - B.N.C.) <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none"> - impôt sur les sociétés (IS) | |
| Taxe professionnelle <i>(ancienne « patente »)</i> <i>La base d'imposition n'est pas la même selon l'activité exercée</i> | Assujettie en principe | Assujettie en principe | Assujettie en principe <i>(la base d'imposition tient compte des recettes annuelles)</i> | |
| Taxe pour frais de CCI <i>(sur l'avis d'imposition à la taxe professionnelle)</i> | Assujettie en principe | Assujettie si cumul d'une activité artisanale et d'une activité commerciale | Non assujettie quelle que soit la forme juridique | |
| TVA | Assujettie en principe sauf franchise en base | Assujettie en principe sauf franchise en base | Assujettie en principe sauf certaines activités et sauf franchise en base | Assujettie en principe sauf franchise en base |
| Régime d'imposition des bénéfices et en matière de TVA | <ul style="list-style-type: none"> - Micro-entreprise (micro-BIC déduction forfaitaire pour charges) - ou réel simplifié - ou réel normal | <ul style="list-style-type: none"> - Micro-entreprise (micro-BIC) - ou réel simplifié - ou réel normal | <ul style="list-style-type: none"> - Micro-entreprise (micro-BNC déduction forfaitaire pour charges) - ou déclaration contrôlée - ou réel normal | |
| Aides fiscales à la création d'activité nouvelle <i>(article 44 sexies CGI)</i> | Cf Services fiscaux | Cf Services fiscaux | <p>Conditions plus restrictives que pour les autres activités :</p> <p>aide possible pour les sociétés soumises à l'IS employant 3 salariés</p> <p>→ Autres conditions à remplir : renseignez-vous auprès des Services Fiscaux.</p> | |

Caractéristiques sociales

| | ACTIVITE COMMERCIALE | ACTIVITE ARTISANALE | ACTIVITE LIBERALE | |
|---|--|---------------------|--|------------------|
| | | | PROFESSION LIBERALE | AGENT COMMERCIAL |
| <p>- En entreprise individuelle : régime de protection sociale des travailleurs non salariés non agricoles.</p> <p>- En société : le régime social dépend de la catégorie de société et le cas échéant, de la situation de la personne dans la société (gérant rémunéré ou non, minoritaire ou majoritaire, associé) et bien sûr de l'activité de la société</p> <p>Se renseigner auprès des organismes concernés (adresses utiles en fin de document)</p> | | | | |
| Organismes d'assurance-maladie des professions indépendantes | RSI | RSI | Caisse des professions libérales | RSI |
| Organismes d'assurance-vieillesse des professions indépendantes | RSI | RSI | - Caisse Nationale d'assurance Vieillesse des Professions Libérales (CNAVPL) - Caisses spécifiques pour certaines activités libérales | RSI |
| Organismes d'allocations familiales des professions indépendantes | URSSAF | | | |
| Organismes d'assurance-chômage des professions indépendantes | <p>Pas d'assurance-chômage obligatoire (le chef d'entreprise n'est pas couvert par les ASSEDIC)</p> <p><i>Assurance-chômage facultative auprès de :</i></p> <p>- APPI 25 bd de Courcelles 75008 PARIS ☎ 01 45 63 92 02</p> <p>- GSC 42 avenue de la Grande Armée 75017 PARIS ☎ 01 45 72 63 10 www.gsc.asso.fr</p> | | | |

Formalités de création de l'entreprise

La nature de l'activité que vous envisagez d'exercer et la forme juridique de l'entreprise permettent de déterminer à quel organisme vous adresser pour donner une existence juridique à l'entreprise (Centre de Formalités des Entreprises).

| ACTIVITE COMMERCIALE | ACTIVITE ARTISANALE | ACTIVITE LIBERALE | |
|--|---|--|---|
| | | PROFESSION LIBERALE | AGENT COMMERCIAL |
| <p>● ENTREPRISES INDIVIDUELLES</p> <p>ET SOCIÉTÉS COMMERCIALES :</p> <p>Immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS)</p> <p>Par la Chambre de Commerce et d'Industrie</p> <p>(Centre de Formalités des Entreprises)</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p><i>Attention : Si l'activité est à la fois artisanale et commerciale, une inscription au répertoire des métiers <u>et</u> une inscription au registre du commerce et des sociétés sont requises. L'ensemble de ces formalités est à effectuer auprès de la Chambre de Métiers uniquement.</i></p> </div> | <p>● ENTREPRISES INDIVIDUELLES :</p> <p>Immatriculation au répertoire des métiers (et au RCS si cumul d'activités artisanale et commerciale)</p> <p>par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat</p> <p>(Centre de Formalités des Entreprises)</p> <p>● SOCIÉTÉS COMMERCIALES :</p> <p>Immatriculation au répertoire des métiers et au RCS</p> <p>par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat</p> <p>(Centre de Formalités des Entreprises)</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p><i>Attention : Si l'activité est à la fois artisanale et commerciale, une inscription au répertoire des métiers <u>et</u> une inscription au registre du commerce et des sociétés sont requises. L'ensemble de ces formalités est à effectuer auprès de la Chambre de Métiers uniquement.</i></p> </div> | <p>● ENTREPRISES INDIVIDUELLES :</p> <p>Inscription à l'URSSAF (Centre de Formalités des Entreprises)</p> <p><i>Attention : Les artistes-auteurs doivent contacter le Centre des Impôts compétent (Centre de Formalités des Entreprises).</i></p> <p>● SOCIÉTÉS COMMERCIALES :</p> <p>Immatriculation au registre du commerce et des sociétés</p> <p>Par la Chambre de Commerce et d'Industrie (Centre de Formalités des Entreprises)</p> <p>● SOCIÉTÉS CIVILES ET SOCIÉTÉS D'EXERCICE LIBÉRAL :</p> <p>Immatriculation au registre du commerce et des sociétés</p> <p>Par le Greffé du tribunal de commerce (Centre de Formalités des Entreprises)</p> | <p>● ENTREPRISES INDIVIDUELLES :</p> <p>Inscription sur le registre spécial des agents commerciaux</p> <p>Par le Greffé du tribunal de commerce (Centre de Formalités des Entreprises)</p> <p>● SOCIÉTÉS COMMERCIALES :</p> <p>Immatriculation au registre du commerce et des sociétés</p> <p>Par la Chambre de Commerce et d'Industrie (Centre de Formalités des Entreprises)</p> <p>● SOCIÉTÉS CIVILES :</p> <p>Immatriculation au registre du commerce et des sociétés</p> <p>Par le Greffé du tribunal de commerce (Centre de Formalités des Entreprises)</p> |

Adresses utiles

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter les organismes et conseils suivants selon l'activité que vous envisagez d'exercer :

| ACTIVITÉ COMMERCIALE | ACTIVITÉ ARTISANALE | ACTIVITÉ LIBÉRALE | AGENT COMMERCIAL |
|--|---|---|---|
| <p>La Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle 53 rue Stanislas NANCY 03 83 85 54 54 www.nancy.cci.fr</p> <p>RSI 9 rue Pierre Chalnot Nancy tél : 0811 46 78 01</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ URSSAF 230 avenue Malraux Villers les Nancy 0820 39 55 40 www.urssaf.fr | <p>La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle 4 rue de la Vologne LAXOU 03 83 95 60 60 www.cm-nancy.fr</p> <p>RSI 9 rue Pierre Chalnot Nancy tél : 0811 46 78 01</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ URSSAF 230 avenue Malraux Villers les Nancy 0820 39 55 40 www.urssaf.fr | <p>L' URSSAF 230 avenue A. Malraux VILLERS LES NANCY 0820 39 55 40 www.urssaf.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Centre des Impôts compétent. <p>RSI 9 rue Pierre Chalnot Nancy tél : 0811 46 78 01</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ CNAVPL 102 rue de Miromesnil 75008 Paris 01 44 95 01 50 <p>Pour les artistes auteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'œuvres graphiques et plastiques : Maison des Artistes Paris 01 53 35 83 63 - d'œuvres littéraires, musicales, photographiques et de logiciels : AGESSA Paris 01 48 78 25 00 | <p>Le Greffe du tribunal de commerce Cité judiciaire rue du Mal Juin NANCY 03 83 40 69 60 4 rue Foch BRIEY 03 82 46 15 04</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Le Centre des Impôts compétent. <p>RSI 9 rue Pierre Chalnot Nancy tél : 0811 46 78 013 www.organic.fr</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ URSSAF 230 avenue Malraux Villers les Nancy 0820 39 55 40 www.urssaf.fr ■ Les syndicats professionnels : La Chambre professionnelle des agents commerciaux 03 83 29 68 67 www.comagent.com |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Ordre des avocats | <p>Nancy 03 83 41 13 84 www.avocats-nancy.com</p> <p>Briey 03 82 20 21 30</p> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Chambre des notaires | <p>Nancy 03 83 35 43 14 www.chambre-meurthe-moselle.notaires.fr</p> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Ordre des experts-comptables | <p>Nancy 03 83 39 20 00 www.lorraine.experts-comptables.fr</p> | | |
| <p>Autres sites Internet à consulter pour obtenir des informations globales sur la création d'entreprises (<i>liste non limitative, fournie à titre indicatif</i>) :</p> <p style="text-align: center;">www.entreprises.minefi.gouv.fr www.pme.gouv.fr www.apce.com</p> | | | |

[FIN DE DOCUMENT]



53 rue Stanislas - CS 24226 - 54042 NANCY Cedex
tél : 03 83 85 54 54 – fax : 03 83 85 54 50
www.nancy.cci.fr

SERVICE JURIDIQUE
tél : 03 83 85 54 49
mél. : kaercher@nancy.cci.fr